

# LES CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

## Info-fiche | juillet 2015 **POUR LES** ÉTUDIANTES & ÉTUDIANTS

### FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

Une expansion importante du domaine de l'enseignement postsecondaire au Canada a eu lieu la dernière fois dans les années 1960, le résultat d'un investissement public considérable de la part tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial. Les gouvernements étaient guidés par le principe selon lequel l'accès à l'éducation postsecondaire serait déterminé par la capacité et le désir d'apprendre, et personne ne serait refusé pour des raisons financières. Cependant, le respect de ce principe a diminué au cours des quatre dernières décennies et le système d'éducation postsecondaire publique au Canada est devenu beaucoup moins accessible.

À partir des années 1980, le gouvernement fédéral a commencé à changer sa façon d'accorder aux provinces les paiements de transferts pour l'éducation postsecondaire. Par conséquent, les transferts monétaires du gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire, mesurés en pourcentage du PIB du pays, s'élevaient à 0,49 pour cent en 1983-1984, puis avaient baissé à 0,41 pour cent en 1992-1993, et se situent aujourd'hui à 0,20 pour cent.<sup>1</sup>

Bien que le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces pour l'éducation postsecondaire, il n'existe aucun mécanisme pour assurer que ces fonds sont affectés à l'éducation postsecondaire. Le Canada est le seul pays parmi les principaux pays industrialisés qui n'a pas de mécanisme national de surveillance de l'éducation supérieure. Par conséquent, les frais de scolarité et la qualité de l'éducation varient grandement d'une province à l'autre en fonction des priorités en matière de dépenses du gouvernement provincial.

En Ontario, le financement provincial pour les collèges et universités a diminué lorsque le gouvernement fédéral a réduit les transferts fédéraux. Au cours des trois dernières décennies, l'Ontario a détenu la distinction peu enviable d'être la province où le financement par étudiant est le plus faible au Canada. Selon les données de 2012, le financement des universités de l'Ontario est 16 pour cent de moins que la moyenne canadienne et 21 pour cent de moins que la moyenne nationale pour les collèges de l'Ontario. Pour montrer le peu d'importance qu'accorde le gouvernement de l'Ontario à ses établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, soulignons qu'il ne leur transfère qu'un peu plus de

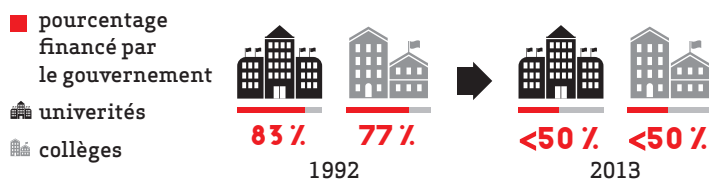
9 000 \$ par étudiant, tandis que le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador transfère plus de 23 000 \$ par étudiant.<sup>2</sup>

Le sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire dans la province a fait que certains établissements ont recours à des stratégies de gestion financière très risquées. Peu de temps après la crise économique de 2008, l'Université de Toronto a révélé qu'elle avait fait des placements « non traditionnels » pour financer ses régimes de retraite, les salaires, les bourses, l'aide financière aux études, ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement. Les conséquences de la crise économique ont fait que l'université a

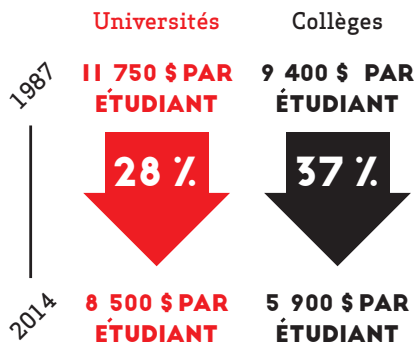
affiché des pertes de 1,3 milliards de dollars sur ses investissements. L'école a par la suite réduit de 30 pour cent ses fonds de pension et de dotation.<sup>3</sup> La même année, les fonds de pension et de dotation de l'Université

York ont baissé de 19 pour cent, entraînant des pertes de plus de 250 millions de dollars.<sup>4</sup> Le montant en pertes financières subies par ces deux établissements correspond au total des budgets de fonctionnement de 2008 – y compris les revenus provenant du financement du gouvernement et des frais de scolarité – des universités Algoma, Brock, Lakehead, Nipissing, Trent, Wilfrid Laurier, de l'École d'art et de design de l'Ontario, et des universités Wilfrid Laurier, Carleton, Guelph et Ryerson.

### LES COLLÈGES & UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO SONT DEVENUS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCÉS PAR LE PRIVÉ



### AU COURS DES 25 DERNIÈRES ANNÉES LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR ÉTUDIANT ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN ONT CHUTÉ



## FRAIS DE SCOLARITÉ

Le manque d'investissement de fonds publics dans l'éducation postsecondaire a obligé les universités de l'Ontario de dépendre de plus en plus sur des sources de financement privées, comme les frais de scolarité pour payer leurs dépenses de fonctionnement. En 2014, les frais de scolarité représentaient près de 51 pour cent des budgets de fonctionnement des universités.<sup>5</sup>

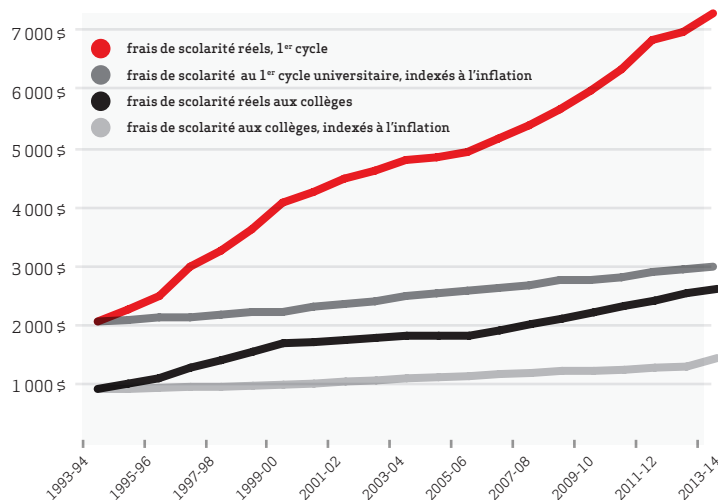
Les frais de scolarité en Ontario sont les plus élevés du Canada. Lorsqu'on compare les frais de scolarité en Ontario à la moyenne nationale, on constate que les étudiantes et étudiants de premier cycles et des cycles supérieurs en Ontario paient 27 pour cent<sup>6</sup> et 41 pour cent<sup>7</sup> de plus, respectivement, que leurs pairs dans le reste du pays.

Les statistiques sur les hausses des frais de scolarité sont plus dramatiques lorsqu'on les compare avec les hausses de l'inflation. En Ontario, les frais de scolarité des collèges ont dépassé l'inflation de 318 pour cent, et les frais de scolarité au premier cycle universitaire ont dépassé l'inflation de 572 pour cent.<sup>8</sup> Cependant, même sous cette pression, des étudiantes et étudiants en Ontario ont pu empêcher des hausses de frais de scolarité. De 2004 à 2006, les étudiantes et étudiants de l'Ontario ont obtenu un gel des frais de scolarité intégralement financé dans toute la province. Même si le gouvernement provincial a mis fin au gel à la fin de 2006, les étudiantes et étudiants en Ontario ont montré que la mobilisation d'un mouvement étudiant solidaire peut obtenir des résultats.

En 2006, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre le cadre de financement Vers des résultats supérieurs, autorisant des hausses annuelles de cinq pour cent au premier cycle. Cette mesure a entraîné des hausses cumulatives moyennes de 40 pour cent, et d'autres programmes ont subi des hausses atteignant jusqu'à 71 pour cent. Selon Statistique Canada, le fardeau de dette que doivent assumer les étudiantes et étudiants au baccalauréat en Ontario s'éleva en moyenne à 26 900 \$.<sup>9</sup> Il est évident que le retrait du financement gouvernemental pour l'éducation postsecondaire a fait que le fardeau est progressivement transmis aux étudiantes et étudiants et leurs familles.

### AU COURS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

## LES FRAIS DE SCOLARITÉ ONT LARGEMENT DÉPASSÉ L'INFLATION



LES FRAIS SCOLARITÉ AU 1<sup>ER</sup> CYCLE UNIVERSITAIRE ONT DÉPASSÉ L'INFLATION DE **572 %**.

LES FRAIS SCOLARITÉ DES COLLÈGES ONT DÉPASSÉ L'INFLATION DE **572 %**.

## ENDETTEMENT ET FRAIS DE SCOLARITÉ ÉLEVÉS

L'accès aux prêts privés et publics pour payer pour une éducation postsecondaire cache les conséquences du fardeau de l'endettement pour les étudiantes et étudiants et les familles. Les étudiantes et étudiants et les diplômées et diplômés retardent des décisions et des étapes économiques importantes de la vie, comme, par exemple, acheter une propriété, faire des économies et des placements, fonder une famille et planifier leur retraite, parce qu'ils veulent minimiser leur dette, ou la rembourser.<sup>10</sup> Le fardeau des engagements financiers pour rembourser les dettes d'études limite la capacité des personnes individuelles et des familles de participer à la collectivité.<sup>11</sup> L'Ontario est perdant lorsque des travailleuses et travailleurs instruits ne peuvent pas contribuer à la vie économique, politique et sociale de la société parce qu'ils sont trop endettés.<sup>12</sup>

Il y a aussi ceux et celles qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, s'endetter lourdement pour faire des études au collège ou à l'université. La majorité des étudiantes et étudiants aux études postsecondaires actuellement dans la province de l'Ontario sont des étudiantes et étudiants qui ont les moyens financiers, ou dont la famille a les moyens, de payer la totalité des frais de scolarité immédiats. Le taux de participation des étudiantes et étudiants des familles du premier quartile de revenu est de 52 pour cent, tandis que le taux de participation baisse à seulement 10 pour cent pour les étudiantes et étudiants de familles du quartile de revenus les plus bas.<sup>13</sup>

Le retrait systémique du financement pour l'éducation postsecondaire a également des conséquences disproportionnées pour les jeunes des groupes marginalisés. À la fin des études, la période de remboursement des dettes est plus longue pour les Autochtones, les femmes, les nouveaux immigrants et les personnes racialisées quel que soit leur niveau de scolarité.<sup>14</sup> Le système postsecondaire de l'Ontario, qui impose des frais de scolarité élevés et qui est fondée sur l'endettement, perpétue les inégalités existantes et laisse les personnes issues de milieux marginalisés sans accès adéquat à une éducation au collège ou à l'université.

1. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada, 2014-2015 », septembre 2014.
2. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada, 2011-2012 », septembre 2012.
3. The Globe and Mail, « U of T to curtail aggressive investing », 22 février 2010.
4. The University of Toronto, « Report Number 175 of the Business Board », 18 juin 2009.
5. York University, « A Statement to the York Community on Financial Restraint », décembre 2008.
6. Council of Ontario Financial Officers – Universities of Ontario, « Financial Report of Ontario Universities 2013-14 », janvier 2015.
7. Statistique Canada, « Droits de scolarité pour les étudiants canadiens à temps plein du premier cycle selon les domaines d'études par province », août 2014.
8. Statistique Canada, « Moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein aux deuxième et troisième cycles, par province », août 2014.
9. Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, aperçu historique », janvier 2015.
10. Statistique Canada, « Tableau 477-0068 – Enquête nationale auprès des diplômés, Dettes d'études de toutes les sources, selon la province et le niveau d'études », mars 2014.
11. Canadian Broadcasting Corporation « Is student debt keeping you single? », 22 juillet 2015.
12. Centre canadien de politiques alternatives, « Under Pressure : The impact of rising tuition fees on Ontario families (Sous pression : les conséquences des hausses des frais de scolarité pour les familles de l'Ontario) », août 2011.
13. Demande de renseignements auprès de Statistique Canada, février 2014.
14. Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées, « Plan fédéral de réduction de la pauvreté : travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada », novembre 2010.